

FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS / RIA



○ PUBLIC CONCERNE

- Tous les salariés des entreprises publiques ou privées

○ PRE REQUIS

- Aucun pré requis

○ OBJECTIFS

- Savoir appliquer les consignes de sécurité
- Savoir manipuler les moyens de première intervention

○ PROGRAMME THEORIQUE ET PRATIQUE INCENDIE

- Le triangle du feu
- Définition et causes d'incendie
- Les différentes classes de feu
- Les modes de propagation du feu
- Les consignes de sécurité
- Comment intervenir sur un début d'incendie
- Les extincteurs, mode de fonctionnement

○ DUREE

- 1 à 4h

(la durée et le programme peuvent varier en fonction du nombre de stagiaires/météo/participation...)

○ PARTICIPANTS

- De 4 à 12 personnes

○ DELAIS D'ACCES

- Inférieur à 2 mois

○ ESPACES NECESSAIRES

- Pour la partie théorique, **une salle de formation/réunion environ 30 à 60m²**
- Pour les cas pratiques, **un espace privé extérieur sécurisé non couvert, environ 30m²**

⚠ Ces espaces sont nécessaires pour pouvoir effectuer correctement toute la formation.

Si vous n'avez pas les espaces adéquats, notre société peut vous accueillir au sein de nos locaux.

Nous demandons aux stagiaires d'arriver 5 à 10 minutes avant le début de la formation pour répondre aux besoins de mise en place.

Suite à un retard de plus de 30 minutes, le formateur peut se donner le droit d'annuler et facturer la séance.

TARIF (à titre indicatif)

423.22€

○ PROGRAMME PRATIQUE

- **Manipulation des extincteurs** pour chaque stagiaire sur feux réels ou sur bac de simulation feu écologique (*RIA si demande particulière*)

○ METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation

○ MODALITE D'EVALUATION

- Observations du formateur lors de la manipulation,
- Evaluation des objectifs par le formateur en cours de formation.



Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Article R. 4224-15 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1. Des actions de prévention des risques professionnels
2. Des actions d'information et de formation
3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés »